



## Préparez-vous à voter ! L'inscription des électeurs et électrices est ouverte pour les élections de 2022 à Mississauga

Le 14 septembre 2022

Les électeurs et électrices de Mississauga peuvent utiliser le [\*\*portail d'inscription des électeurs et électrices\*\*](#) pour vérifier leurs informations ou s'inscrire pour voter avant l'élection.

Le nouveau portail d'inscription des électeurs et électrices de la Ville de Mississauga permet aux résidents et résidentes de gagner du temps aux bureaux de vote en mettant à jour leurs informations sur la liste des électeurs et électrices ou, s'ils ne figurent pas sur cette liste, en y ajoutant leurs informations.

« Prendre quelques minutes pour vérifier ces informations maintenant permettra d'accélérer le processus aux bureaux de vote. Si les électeurs et électrices confirment et mettent à jour leurs informations en ligne à l'avance, ils n'auront pas à remplir des documents supplémentaires au bureau de vote », déclaré Diana Rusnov, directrice du Service législatif.

Le portail d'inscription des électeurs et électrices est facile à utiliser. Il permet aux résidents et résidentes de vérifier leurs informations en saisissant leur nom et leur adresse afin de les comparer aux informations existantes sur la liste électorale. À partir de là, les résidents et résidentes peuvent soit vérifier ou mettre à jour les informations existantes, soit s'ajouter provisoirement s'ils ne figuraient pas déjà sur la liste. Les électeurs et électrices devront présenter une pièce d'identité et une preuve d'adresse au bureau de vote pour vérifier le changement ou l'ajout.

Si les électeurs et électrices admissibles n'effectuent pas les mises à jour ou les ajouts à la liste avant de voter, ils peuvent toujours le faire au bureau de vote en remplissant le formulaire applicable.

Pour être admissible à voter aux élections municipales de 2022 à Mississauga, vous devez :

- avoir la nationalité canadienne;
- avoir au moins 18 ans; et
- résider dans la Ville de Mississauga ou
- être un non-résident ou une non-résidente, mais vous ou votre conjoint(e) êtes propriétaire ou locataire d'une propriété à Mississauga.

Le jour du scrutin est le 24 octobre, mais le vote par anticipation aura lieu du 7 au 9 octobre et du 13 au 16 octobre. Les résidents et résidentes peuvent découvrir qui se présente et savoir où et quand ils peuvent voter à [MississaugaVotes.ca](https://MississaugaVotes.ca). Les cartes d'avis aux électeurs et électrices seront envoyées par la poste plus tard ce mois-ci.